

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2918

8 décembre 2008

SOMMAIRE

360 Capital Management S.A.	140030	MacDonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch	140035
Aberdeen Property Investors IIM S.A. ..	140033	Madras Investments Holding S.A.	140053
ABN AMRO European Finance S.A.	140035	Mai Luxembourg SE, Luxembourg branch	140032
Berlo Soparfi S.A.	140059	Maitland Trust (Luxembourg) S.A.	140058
Bridel Investments S.A.	140061	Masonite (Hungary) Servicing Company Limited by Shares, succursale de Luxembourg	140062
Carpark S.à r.l.	140057	Mevaco	140063
CB Luxembourg S.A.	140064	Miskina Properties Luxembourg	140019
CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.	140018	Optilux Investments S.A.	140027
Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch	140060	Oxodon S.à r.l.	140019
Columbus Luxembourg Three S. à r.l. ..	140053	Polcevera S.A.	140059
DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r.l.	140020	Pool Top S.A.	140038
Edept II S.à r.l.	140031	Praxair Luxembourg Finance S.à r.l.	140061
Edept I S.à r.l.	140018	Rawi S.A.	140031
Edept VI S.à r.l.	140030	Rexor A.G.	140018
EMC Luxembourg Company S.à r.l.	140044	Riverland Holding S.à r.l.	140059
Enola et Cie	140058	Santa Rosa S.A.	140035
Enola Management	140062	Scaw International	140033
Fincas Group S.A.	140061	Société Anonyme Internationale de Recherches et de Développements Financiers	140061
Fininco Invest S.A.	140040	Société Générale Bank & Trust	140060
GeoLogistics International Holdings (Luxembourg)	140039	Spotify Technology S.à r.l.	140064
GS Tele II S.à r.l.	140032	Talden Holding S.A.	140054
GS Tele I S.à r.l.	140031	Trading G.C. S.A.	140034
Guima S.à r.l.	140033	UBM International Holdings SE, Luxembourg branch	140029
IG Markets Limited, Succursale Luxembourg	140027	Uniker Investments Holding S.A.	140038
Joe and Joe S.A.	140062	United Consumer Media SE, Luxembourg branch	140028
K-Dow Petrochemicals Global Holding S.à r.l.	140034	UPRN 1 SE, Luxembourg branch	140019
LBREP III Dame LP S.à r.l.	140057		
Les Ecuries Melinoises S.A.	140030		
L.T.C. (Leasure Trading Company) S.A.	140028		

Rexor A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 7.871.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 octobre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Marco FRITSCH et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes les opérations de liquidation de la société anonyme REXOR A.G. ayant eu son siège social à Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.871 et a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Marco FRITSCH

Liquidateur

Référence de publication: 2008141226/323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.211.

- CB Richard Ellis SPE III Co-Invest 1 S.à r.l. dont l'adresse est désormais la suivante: 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Marc CHONG KAN dont l'adresse est désormais la suivante: 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008140723/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Edept I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.744.

EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 4 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008,

- modification de l'adresse du gérant Eric Vanderkerken de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008,

- modification de l'adresse du gérant Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008,

- modification de l'adresse du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008142742/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Oxodon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.703.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Référence de publication: 2008141185/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02352. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Miskina Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.400,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 114.588.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour Miskina Properties Luxembourg

SGG Corporate Services S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008140075/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01550. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080163503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

UPRN 1 SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 143.108.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une résolution du 25 juin 2008 du conseil d'administration de la société UPRN 1 SE (la «Société») alors soumise au droit luxembourgeois et dont le siège social a été transféré vers les Pays-Bas par acte notarié en date du 26 juin 2008 de sorte que la Société est à ce jour une société européenne de droit néerlandais avec siège social au Amsteldijke 166, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du «Handelsregister van de Kamer van Koophandel» sous le numéro 34305339, que ce dernier a décidé:

(i) de créer une succursale de la Société sous la dénomination sociale de «UPRN 1 SE, Luxembourg branch» (ci-après, la «Succursale»);

(ii) d'établir l'adresse de la Succursale au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(iii) que l'activité principale de la Succursale sera la gestion d'investissements au sein du groupe de sociétés auquel appartient la Société;

(iv) de nommer en tant que représentant permanent de la Succursale M. Dennis Bosje, comptable, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(v) que M. Dennis Bosje, prénommé, a seul le pouvoir de signer tout document au nom et pour compte de la Succursale.

La Société est représentée par son conseil d'administration et peut être valablement engagée par la signature individuelle des personnes suivantes, toutes étant membres du conseil d'administration:

- Mme Margaretha Johanna Springintveld;
- M. Michel Klaas Schoenmakers;
- M. Nicolas Michael Perkins; et
- M. Jack Groesbeek.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

M^e Katia Panichi.

Référence de publication: 2008149077/260/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07629. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.137.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirty-first of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DIF RE UK Partner Limited, with registered office at Appleyards House, 782 Brighton Road, Horsham, West Sussex RH13 5BU, United Kingdom, acting in its capacity as managing partner of DIF RE UK Partnership, with registered office at 60 Cannon Street, London EC4N 6NP here represented by Sarah PRINCE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r. l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual General Meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2009.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by DIF RE UK Partnership, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Immediately after the RESOLUTIONS OF THE SOLE ASSOCIATE incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.
- 2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DIF RE UK Partner Limited, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni ayant son siège social à Appleyards House, 782 Brighton Road, Horsham, West Sussex RH13 5BU, Royaume-Uni, agissant en qualité de «managing partner» de DIF RE UK Partnership, ayant son siège social à 60 Cannon Street, London EC4N 6NP ici représentée par Madame Sarah Prince, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «DIF RE Wind Assets 3 Luxembourg S. à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées Générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée Générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

DIF RE UK Partnership, prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. Prince et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 5 novembre 2008. LAC/2008/44798. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008149098/5770/405.

(080176436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Optilux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 64.994.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire au 29 septembre 2008 que:

- Le siège social est transféré du 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage au 17, rue Michel Rodange, c/o Charles Kaufhold Domiciliation, 5^e Etage, L-2430 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour Optilux Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2008141890/760/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

IG Markets Limited, Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 143.138.

—
Ouverture de succursale

En vertu des résolutions prises par le conseil d'administration de la société IG Markets Limited, limited company, Friars House, 157-168 Blackfriars Road, Londres dûment enregistrée auprès du registre de commerce Companies House (United Kingdom) sous le numéro 04008957 (ci-après la «Société») s'étant tenu le 12 septembre 2008 il a été décidé de:

- Approuver la formation d'une nouvelle succursale de la Société, IG Markets Limited, Succursale Luxembourg, à Luxembourg pour une durée illimitée et d'établir IG Markets Limited, Succursale Luxembourg à partir de la date de ces résolutions;

- Fixer le siège social de IG Markets Limited, Succursale Luxembourg au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg;

- Les activités de IG Markets Limited, Succursale Luxembourg seront de représenter la Société au Luxembourg, et notamment d'établir des relations avec la clientèle au marché de Luxembourg, de créer des relations avec des courtiers institutionnelles et d'introduire des agents au Luxembourg, d'informer et former le marché retail sur les CFD et le service Trading CFD de la Société, de recevoir des ordres de la part des clients et transmettre ces ordres à la maison mère à Londres afin d'établir un compte CFD et de prêter tout service accessoire à cet objet;

- Les personnes suivantes ont, en tant que membres du conseil d'administration de la Société, le pouvoir d'engager la Société individuellement à l'égard des tiers et de représenter la Société en justice:

* Timothy Alexander Howkins, né le 21 novembre 1962 à Newcastle upon Tyne (Royaume Uni), demeurant à Friars House, 157-168 Blackfriars Road, Londres SE1 8EZ

* Peter Geoffrey Hetherington, né le 4 avril 1969 à Wimbledon (Royaume Uni), demeurant à Friars House, 157-168 Blackfriars Road, Londres SE1 8EZ

* Andrew Robert Mackay, né le 11 mars 1966 à Redhill (Royaume Uni), demeurant à Friars House, 157-168 Blackfriars Road, Londres SE1 8EZ

* Steve Clutten, né le 24 avril 1961 à Nottingham (Royaume Uni), demeurant à Friars House, 157-168 Blackfriars Road, Londres SE1 8EZ

- Nommer Mme Estelle Hirtz, né le 6 juillet 1971 à Woippy (France) et demeurant à 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, comme gérant unique de IG Markets Limited, Succursale Luxembourg à partir de la date de ces résolutions pour une durée illimitée, disposant de tous les pouvoirs pour accomplir sa mission en tant que gérant unique de IG Markets Limited, Succursale Luxembourg avec pouvoir de signature individuelle;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149081/280/38.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06409. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

L.T.C. (Leisure Trading Company) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.682.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2008 que:

- Le siège social est transféré du 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage au 17, rue Michel Rodange, c/o Charles Kaufhold Domiciliation, 5^e Etage, L-2430 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour L.T.C. (Leisure Trading Company) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141885/760/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

United Consumer Media SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.106.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une résolution du 4 septembre 2008 du conseil d'administration de la société United Consumer Media SE (la «Société») alors soumise au droit luxembourgeois et dont le siège social a été transféré vers le Royaume-Uni par acte notarié en date du 17 septembre 2008 de sorte que la Société est à ce jour une société européenne de droit anglais avec

siège social au Ludgate House, 245 Blackfriars Road, Londres SE1 9UY, Royaume-Uni et immatriculée auprès de «Companies House» sous le numéro SE8, que ce dernier a décidé:

(i) de créer une succursale de la Société sous la dénomination sociale de «United Consumer Media SE, Luxembourg branch» (ci-après, la «Succursale»);

(ii) d'établir l'adresse de la Succursale au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(iii) que l'activité principale de la Succursale sera la gestion d'investissements au sein du groupe de sociétés auquel appartient la Société;

(iv) de nommer en tant que représentant permanent de la Succursale M. Paul de Haan, comptable, né le 20 juin 1971 à Alkmaar, résidant professionnellement au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(v) que M. Paul de Haan, prénommé, a seul le pouvoir de signer tout document au nom et pour compte de la Succursale.

La Société est représentée par son conseil d'administration et peut être valablement engagée par la signature individuelle des personnes suivantes, toutes étant membres du conseil d'administration:

- M. Neil Mephram;
- Mme Anne Claire Siddell;
- M. Andrew Frank Crow;
- M. Peter Ian Wrankmore; et
- M. Nicolas Michael Perkins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

M^e Katia Panichi.

Référence de publication: 2008149079/260/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07639. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

UBM International Holdings SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.105.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une résolution du 4 septembre 2008 du conseil d'administration de la société UBM International Holdings SE (la «Société») alors soumise au droit luxembourgeois et dont le siège social a été transféré vers le Royaume-Uni par acte notarié en date du 17 septembre 2008 de sorte que la Société est à ce jour une société européenne de droit anglais avec siège social au Ludgate House, 245 Blackfriars Road, Londres SE1 9UY, Royaume-Uni et immatriculée auprès de «Companies House» sous le numéro SE9, que ce dernier a décidé:

(i) de créer une succursale de la Société sous la dénomination sociale de «UBM Luxembourg Holdings SE, Luxembourg branch» (ci-après, la «Succursale»);

(ii) d'établir l'adresse de la Succursale au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(iii) que l'activité principale de la Succursale sera la gestion d'investissements au sein du groupe de sociétés auquel appartient la Société;

(iv) de nommer en tant que représentant permanent de la Succursale M. Paul de Haan, comptable, né le 20 juin 1971 à Alkmaar, résidant professionnellement au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(v) que M. Paul de Haan, prénommé, a seul le pouvoir de signer tout document au nom et pour compte de la Succursale.

La Société est représentée par son conseil d'administration et peut être valablement engagée par la signature individuelle des personnes suivantes, toutes étant membres du conseil d'administration:

- M. Neil Mephram;
- Mme Anne Claire Siddell;
- M. Andrew Frank Crow;
- M. Peter Ian Wrankmore; et
- M. Nicolas Michael Perkins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

M^e Katia Panichi.

Référence de publication: 2008149080/260/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07641. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Edept VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.763.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 4 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.
- modification de l'adresse du gérant Eric Vanderkerken de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.
- modification de l'adresse du gérant Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.
- modification de l'adresse du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008142747/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2008, la modification suivante a été décidée:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2008142732/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080168031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Les Ecuries Melinoises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.128.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Johan DEJANS, administrateur, a été modifiée du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Eric VANDERKERKEN, administrateur, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

- L'adresse professionnelle de Madame Marie-Christine HUMMEL, administrateur, a été modifiée du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Référence de publication: 2008142741/751/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03586. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080167966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Edept II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.743.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 4 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- Transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

- Modification de l'adresse du gérant Eric Vanderkerken de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

- Modification de l'adresse du gérant Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

- Modification de l'adresse du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008142743/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03597. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080167845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Rawi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.316.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141793/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02252. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080166529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

GS Tele I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.750.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 4 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant Eric Vanderkerken de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à.r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008142748/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

GS Tele II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.762.

EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 4 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant Eric Vanderkerken de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 4 novembre 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008142749/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Mai Luxembourg SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.107.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une résolution du 4 septembre 2008 du conseil d'administration de la société Mai Luxembourg SE (la «Société») alors soumise au droit luxembourgeois et dont le siège social a été transféré vers le Royaume-Uni par acte notarié en date du 17 septembre 2008 de sorte que la Société est à ce jour une société européenne de droit anglais avec siège social au Ludgate House, 245 Blackfriars Road, Londres SE1 9UY, Royaume-Uni et immatriculée auprès de «Companies House» sous le numéro SE10, que ce dernier a décidé:

(i) de créer une succursale de la Société sous la dénomination sociale de «Mai Luxembourg SE, Luxembourg branch» (ci-après, la «Succursale»);

(ii) d'établir l'adresse de la Succursale au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(iii) que l'activité principale de la Succursale sera la gestion d'investissements au sein du groupe de sociétés auquel appartient la Société;

(iv) de nommer en tant que représentant permanent de la Succursale M. Paul de Haan, comptable, né le 20 juin 1971 à Alkmaar, résidant professionnellement au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

(v) que M. Paul de Haan, prénommé, a seul le pouvoir de signer tout document au nom et pour compte de la Succursale.

La Société est représentée par son conseil d'administration et peut être valablement engagée par la signature individuelle des personnes suivantes, toutes étant membres du conseil d'administration:

- M. Neil Mephram;
- Mme Anne Claire Siddell;
- M. Andrew Frank Crow;
- M. Peter Ian Wrankmore; et
- M. Nicolas Michael Perkins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

M^e Katia Panichi.

Référence de publication: 2008149078/260/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07623. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Guima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 106.124.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 21/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008149119/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2008, réf. DSO-CW00235. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080175518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Aberdeen Property Investors IIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.282.

EXTRAIT

Il résulte de leurs lettres de démission respectives que Messieurs Anders Aström et Tomas Otterud ont démissionné de leur poste d'administrateur de la Société avec effet le 8 octobre 2008.

Le conseil d'administration de la Société sera désormais composé comme suit:

- Ricklard Backlund;
- Nigel Storer; et
- Jon Lekander.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008149363/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Scaw International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 108.820.

1. Extrait de résolutions adoptées par l'associé unique de la société en date du 2 septembre 2008,

- la démission de Monsieur Anthony Harris avec adresse professionnelle au 29 Clarke Avenue, 2008, St Andrews, Bedfordview, Afrique du Sud, en tant que gérant de la société a été acceptée et prendra effet à partir du 31 juillet 2008.

- la nomination de Monsieur Christopher Roger Davis, avec adresse professionnelle au Black Reef Road, Germiston, Gauteng, Afrique du Sud, en tant que gérant de la société a été acceptée et prendra effet à partir du 1^{er} août 2008.

2. Extrait de résolutions adoptées par l'associé unique de la société en date du 21 octobre 2008

- la démission de Monsieur Ian Botha avec adresse professionnelle au Black Reef Road, Germiston, Gauteng, Afrique du Sud, en tant que gérant de la société a été acceptée et prendra effet à partir du 1^{er} septembre 2008.

3. Extrait de résolutions adoptées par l'associé unique de la société en date du 6 novembre 2008

- la nomination de Monsieur Arjan Vishan Kirthi Singha avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en tant que gérant de la société a été acceptée et prendra effet au 6 novembre 2008.

Pour extrait conforme, destiné à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008149364/1115/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Trading G.C. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-9763 Marnach, 11, Dosberstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.245.

Extrait de résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 15/05/2007

Les actionnaires de la société TRADING G.C. S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social le 15 mai 2007 prennent acte de la démission de Monsieur Paul MÜLLER de son poste d'administrateur avec effet au 21.03.2007 et décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire et pour la période restant à courir, Monsieur Emile Willy BAECKENS, employé privé, né le 24/06/1945 à Bruxelles (B) demeurant à L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck. Cette nomination prend effet rétroactivement le 21.03.2007. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte de la démission de son poste de commissaire aux comptes de Monsieur Guy MÜLLER avec effet au 21.03.2007 et décide de nommer

LUX AUDIT S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 25 797

au poste de commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 21.03.2007. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008149361/503/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

K-Dow Petrochemicals Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.574.

EXTRAIT

Rectificatif de l'extrait publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 2213 du 11 septembre 2008, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 28 août 2008 sous la référence L080129272.

La dénomination exacte de l'associé unique de la Société devrait être comme suit:

Coöperatieve K-Dow Petrochemicals Holding Netherlands U.A. au lieu de Coöperatieve K-Dow Petrochemicals Holding U.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K-DOW PETROCHEMICALS GLOBAL HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008149362/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

MacDonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.779.

—
Extrait des résolutions écrites en date du 14 mai 2008

Les administrateurs - délégués:

- D'accepter la démission de Madame Luisa Ballester March, née le 26 juin 1971 à Valence, en Espagne, demeurant au 19, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, au Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 15 mai 2008.

- De nommer Madame Stephanie Corley, née le 17 septembre 1983 à Louth, en Irlande, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 15 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.11.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008149360/5564/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

ABN AMRO European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.275.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 novembre 2008 de la société ABN AMRO European Finance S.A. que l'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'Administrateur suivant à compter du 15 octobre 2008:

Monsieur Oliver Charles Davidson, né le 14 juin 1971 à Londres, Grande-Bretagne demeurant à 250 Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Grande-Bretagne.

2. Nomination du nouveau Administrateur à compter du 15 octobre 2008 jusqu'à l'Assemblée Général Annuelle qui se tiendra en 2012:

Monsieur Richard John Lawrence, né le 21 décembre 1972 à Londres, Grande-Bretagne demeurant à 250 Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO European Finance S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008149369/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Santa Rosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 143.162.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "TRIPLE F LIMITED", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450, Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8685,

2.- "FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC/2007/8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SANTA ROSA S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juin de chaque année à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "TRIPLE F LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- "FFF LIMITED", prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- b) Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- c) Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

"REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

3.- Le siège social est établi à L-1370 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2008, LAC/2008/46769. — Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008149770/227/143.

(080177299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pool Top S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8218 Mamer, 2, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 85.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POOL TOP SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008149847/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07445. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Uniker Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.303.

L'an deux mille huit, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Anouar Belli, employé privé avec adresse professionnelle à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, (ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "Uniker Investments Holding S.A", ayant son siège social à Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 52303, constituée suivant acte reçu le 1^{er} septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 597 du 24 novembre 1995, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte en date du 2 octobre 2008 publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2573 du 21 octobre 2008,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 31 octobre 2008; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "Uniker Investments Holding S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) divisé en 2.000 (deux mille) actions de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euro) et le conseil d'administration a été autorisé, ce pour une période de cinq ans à compter du 21 octobre 2008, à décider de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 31 octobre 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 1.100.000,- (un million cent mille Euro) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) à EUR 2.100.000,- (deux millions cent mille Euro) par la création et l'émission de 2.200 (deux mille deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euro) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par Maurizio Nicolardi et Silvia Moneta Caglio à concurrence de moitié chacun.

V.- Que les 2.200 (deux mille deux cents) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "Uniker Investments Holding S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 1.100.000,- (un million cent mille Euro) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 2.100.000,- (deux millions cent mille Euro) divisé en 4.200 (quatre mille deux cents) actions de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf mille Euro.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45424. - Reçu cinq mille cinq cents euros (5.500,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008149513/211/59.

(080176494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

GeoLogistics International Holdings (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Mandaté à cet effet

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008149846/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08838. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Fininco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.163.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"IMMO CONCEPT SARL", société à responsabilité limitée, demeurant à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

représentée par Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 octobre 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes:

Dénomination - siège - durée - objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FININCO INVEST S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour l'objet l'acquisition et la vente de patrimoine immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet l'acquisition, le développement de tous droits de propriétés industrielles ou intellectuelles ainsi que, plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à cette dernière.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le quinze du mois d'octobre de chaque année à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "IMMO CONCEPT SARL", prénommée, déclare souscrire à toutes les soixante-deux (62) actions représentant l'intégralité du capital social.

Les actions ont été entièrement libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Markus MÖLLER, consultant, demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

"EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. ", société anonyme, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.881.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

3.- Le siège social est établi à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Wingerter De Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2008. LAC / 2008 / 45706. - Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (155 €).

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008149773/227/212.

(080177313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

EMC Luxembourg Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.147.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of November.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EMC GROUP 2, an unlimited liability company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with Bermuda Register of Companies, under number 42619,

here represented by Nicolas van Heule, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Hopkinton, on November 17, 2008,

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representatives of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EMC Luxembourg Company S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other

company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented.

The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits -supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by the majority of the shareholders holding three quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and payment

EMC GROUP 2, represented as stated above, subscribes to five hundred (500) shares in registered form, having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Juergen Weimann, Vice President and Deputy General Counsel, born in Duisburg on 7 February 1951, residing at 29, Drève des Châtaigniers, 1410 Waterloo, Belgium.

2. The registered office of the Company is set at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg - Hamm, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt et un novembre,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

EMC GROUP 2, une société régie par les lois des Bermudes, dont le siège social se situe à Clarendon House 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, inscrite au registre du commerce et des sociétés des Bermudes, sous le numéro 42619,

représentée par Maître Nicolas van Heule, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hopkinton, le 17 novembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet- durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EMC Luxembourg Company SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être

associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

EMC GROUP 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Juergen Weimann, Vice-président, né à Duisburg le 7 février 1951 et résidant au 29, Drève des Châtaigniers, 1410 Waterloo, Belgique.

2. Le siège social de la Société est établi au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. van Heule et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 25 novembre 2008. LAC/2008/47315. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008149748/5770/474.

(080176971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Columbus Luxembourg Three S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2008149850/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08637. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Madras Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.360.

L'an deux mille huit, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Anouar Belli, employé privé avec adresse professionnelle à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, (ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding "Madras Investments Holding S.A", ayant son siège social à Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109360, constituée suivant acte reçu le 21 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1287 du 29 novembre 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte en date du 23 octobre 2008 non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 octobre 2008; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "Madras Investments Holding S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) divisé en 1.000.000 (un million) d'actions de EUR 2,- (deux euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euro) et le conseil d'administration a été autorisé, ce depuis le 2 octobre 2008 et pour une période de cinq ans, à décider de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 24 octobre 2008 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 550.000,- (cinq cent cinquante mille Euro) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) à EUR 2.550.000,- (deux millions cinq cent cinquante mille Euro) par la création et l'émission de 275.000 (deux cent soixante quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euro) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires en place à proportion de leurs droits respectifs dans le capital.

V.- Que les 275.000 (deux cent soixante quinze mille) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "Madras Investments Holding S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 550.000,- (cinq cent cinquante mille Euro) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 2.550.000,- (deux millions cinq cent cinquante mille euros) divisé en 1.275.000 (un million deux cent soixante quinze mille) actions de EUR 2,- (deux euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euro.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45423. — Reçu deux mille sept cent cinquante euros (2.750,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008149516/211/59.

(080176418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Talden Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.267.

In the year two thousand and eight, on the tenth day in the month of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TALDEN HOLDING S.A." (the "Company"), a société anonyme holding governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 30 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 166 of 10 February 2004,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 98 267

and the articles of incorporation of which have for the last time been amended following a notarial deed enacted by the undersigned notary on 31 December 2004, which deed has been published in the Mémorial number 513 of 31 May 2005.

The meeting is declared open with Mrs Marie JACQUET-STEYER, employee, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, residing in Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mr Andri V. SIGURDSSON, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.

2 Appointment of the liquidator.

3 Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

4 Miscellaneous

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital of FOUR HUNDRED EIGHTY THOUSAND POUNDS STERLING (480'000.- GBP) being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator of the Company:

Mr Karim Van den Ende, employee, born in Brussels (Belgium), on 26 October 1964, with professional address at 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Third resolution

The meeting resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation provided said action is necessary or useful for the liquidation of the Company.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions provided the delegation of powers is necessary or useful for the liquidation of the Company.

The company in liquidation shall be validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The meeting resolved to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "TALDEN HOLDING S.A." (la "Société"), une société anonyme holding, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

constituée suivant acte du notaire instrumentant, daté du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 166 du 10 février 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 98 267,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné le 31 décembre 2004, lequel acte fut publié au Mémorial en date du 31 mai 2005, sous le numéro 513.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Marie JACQUET-STEYER, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Doriane ROSSIGNOL, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a choisis comme scrutateur Monsieur Andri V. SIGURDSSON, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social d'un montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE LIVRES STERLING (480'000. GBP) étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé la dissolution anticipée de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de nommer en qualité de liquidateur de la Société:

Monsieur Karim Van den Ende, employé, né à Bruxelles (Belgique), le 26 octobre 1964, avec adresse professionnelle au 8, boulevard Royal, L2449 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question sous condition que ces actes soient nécessaires ou utiles à la liquidation de la Société.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers sous condition que la délégation de ces pouvoirs soit nécessaire ou utile à la liquidation de la Société.

La société en liquidation sera valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président ensuite clôture l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. JACQUET-STEYER, D. ROSSIGNOL, A. V. SIGURDSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14095. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008149506/239/142.

(080176093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

LBREP III Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.546.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53402 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008149465/211/12.

(080176491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Carpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9359 Bettendorf, 1A, Blesbrueck.
R.C.S. Luxembourg B 118.962.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A comparu:

Monsieur Michel dit Mike BECKER, gérant de société, demeurant à L-9027 Ettelbruck, 6, rue du Coude.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée CARPARK S.à r.l., avec siège social à L-9359 Bettendorf, 1A, Blesbrueck, ci-après nommée la "Société",

a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 23 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2007 le 26 octobre 2006, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 118.962.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Que le comparant déclare être seul associé de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, il déclare expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que l'associé, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est attribué à l'associé unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à L-9027 Ettelbruck, 6, rue du Coude.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mike Becker, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 novembre 2008, LAC/2008/46565. — Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008149469/202/42.

(080176091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Enola et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.551.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La Société ENOLA MANAGEMENT, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.402, ici dénommée l'associé commandité, représentée aux fins des présentes par Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, en vertu d'un pouvoir donné le 12 novembre 2008;

2) La Société DIOSIS, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.401, ici dénommée l'associé commanditaire, représentée aux fins des présentes par Monsieur Robert RODERICH, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel, en vertu d'un pouvoir donné le 12 novembre 2008.

Les prédicts pouvoirs, après avoir été signés "ne varietur", resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société en commandite simple «ENOLA ET CIE» ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.551, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 936 du 19 juin 2002, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

D'un commun accord de l'associé commanditaire et de l'associé commandité, représentant l'intégralité du capital social de la société en commandite simple «ENOLA ET CIE», la Société est dissoute avec effet immédiat.

L'activité de la société a cessé.

L'associé commanditaire et l'associé commandité déclarent que la Société a été liquidée aux droits des parties et que la liquidation est clôturée. Les frais de liquidation ont été provisionnés et seront réglés par la société DIOSIS S.A.

Décharge pleine et entière est accordée à l'associé commandité et gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: RODERICH, DAL ZOTTO, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 novembre 2008, Relation: EAC/2008/14072. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 novembre 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008149466/207/43.

(080176217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Maitland Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 66.006.

Il est porté à la connaissance de tous que les adresses de l'administrateur, à savoir Keimpe Wisse Reitsma et de la personne chargée du contrôle des comptes, à savoir IB Management Services S.A. ont fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

- Keimpe Wisse Reitsma: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- IB Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

140059

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149370/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Riverland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.833.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Riverland Holding S.à r.l en date du 30 octobre 2008 que les gérants ont pris la décision suivante:

1. Election d'un nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 30 octobre 2008:

M. François Bourgon né à Phalsbourg (France) le 29 décembre 1969, résidant au 10 rue des Ardennes 8048 Strassen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Riverland Holding S.à r.l.

Martinus WEIJERMANS / Jean-Jacques JOSSET

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008149368/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Polcevera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.595.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenu au siège social de la Société en date du 9 octobre 2008 que les Administrateurs ont pris la décision suivante:

Première résolution

- Election de M. Fabio Morvilli en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat et ce, jusqu'au terme de son mandat d'Administrateur.

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Polcevera S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2008149367/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Berlo Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3317 Bergem, 71, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 85.881.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 06.05.2008 que les organes de la société se composent comme suit; et ce jusqu'en 2014.

Conseil d'Administration:

M. Jean Lonien, ingénieur industriel, né à Esch/Alzette, le 25.11.1947, demeurant à 71, rue de la Forêt, L-3317 Bergem, administrateur-délégué

M. Claude Lonien, licencié en sciences économiques, né à Esch/Alzette, le 25.07.1975, demeurant à 71, rue de la Forêt, L-3317 Bergem.

Mme Berthe Lonien, sans profession, né à Esch/Alzette, le 07.03.1949, demeurant à 71, rue de la Forêt, L-3317 Bergem.

Commissaire aux Comptes:

M. René Moris, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 22.03.1948, demeurant à 24, rue Léon Kaufman, L-1853 Luxembourg, le 10.11.2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008149366/7810/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.118.

Extrait des résolutions écrites en date du 15 octobre 2008

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Eamonn O'Dea comme gérant du Conseil de gérance, avec effet au 15 octobre 2008;
- D'accepter la démission de Richie Lewis comme gérant du Conseil de gérance, avec effet au 15 octobre 2008;
- De nommer Derek Paul O'Reilly, né le 05 août 1968 à Dublin, en Irlande, demeurant au 35, Fernleigh Drive, Castleknock, Dublin 15 en Irlande, à la fonction de Gérant du Conseil de gérance, avec effet au 15 octobre 2008.
- De nommer John Bell né le 04 mai 1945 au Canada, demeurant au 61, Clifton Road, M4T 2E8, Toronto, Canada à la fonction de Gérant du Conseil de gérance, avec effet au 15 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.11.08.

Signatures.

Référence de publication: 2008149359/5564/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.061.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 octobre 2008

Résolution

MME Sylvie RUCAR demeurant professionnellement à PARIS, 170, place Henri Régnauld -92043-PARIS est nommée Administrateur de SGBT. Le mandat de Madame Sylvie RUCAR démarrera après l'Assemblée Générale et sera proposé au renouvellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de mai 2009 à l'instar des mandats de l'ensemble des Administrateurs de Société Générale Bank & Trust S.A.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

René DALVIT

Secrétaire du conseil d'administration

Référence de publication: 2008149373/45/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

SAIRDEFI, Société Anonyme Internationale de Recherches et de Développements Financiers, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8395 Septfontaines, 6, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 29.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 novembre 2008.

Pour copie conforme
Roger ARRENSDORFF
Notaire

Référence de publication: 2008149453/218/14.

(080176581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Praxair Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 pour la période de 1^{er} janvier au 31 décembre de Praxair Luxembourg Finance S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.11.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008149303/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08640. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Bridel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.
R.C.S. Luxembourg B 74.270.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/2008.

Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2008149299/666/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07882. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Fincas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 125.973.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008149306/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05251. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Joe and Joe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 39.021.

Le bilan au 31 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149301/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05416. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Masonite (Hungary) Servicing Company Limited by Shares, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 111.364.

Les comptes audités au 31 décembre 2007 de la maison mère, Masonite (Hungary) Servicing Company Limited by Shares (nom officiel en anglais) ou Masonite (Hungary) Szolgáltató Zrt. (nom officiel en hongrois) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.11.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008149302/5564/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08639. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Enola Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 86.402.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur GianFranco LUSSO, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1209 Genève, 7, avenue Riant Parc, ici représentée par Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, en vertu d'une procuration donnée le 23 octobre 2008.

Ladite procuration signée ne varietur par le comparant, agissant ès qualités, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. Il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «ENOLA MANAGEMENT», avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.402, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 895 du 12 juin 2002.

II. Le capital social actuel de la société à responsabilité limitée «ENOLA MANAGEMENT» s'élève à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III. L'associé unique prend la décision expresse de dissoudre la société «ENOLA MANAGEMENT» avec effet immédiat.

Partant, l'associé unique, qui déclare avoir parfaite connaissance de la situation de la société, se trouve investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il prendra également à sa charge les frais de la présente.

L'activité de la société a cessé.

L'associé unique prendra notamment à sa charge toutes les garanties accordées par la société dissoute. Il reprendra à son compte les instances administratives ou judiciaires en cours et de manière générale, il sera, à ses risques et périls, subrogé dans les droits et obligations dont la société dissoute était titulaire ou qu'elle avait souscrites.

IV. L'associé unique, en sa qualité de liquidateur, et avec pouvoir de subdélégation, souscrira les déclarations fiscales finales auprès des Administrations luxembourgeoise et étrangères, arrêtera tous décomptes, règlera tous impôts et taxes dus, percevra tous remboursements et, en général, accomplira toutes formalités auprès de toutes Administrations publiques ou privées.

V. Il résulte de ce qui précède que la liquidation de la société à responsabilité limitée «ENOLA MANAGEMENT» est achevée, la société étant à considérer comme définitivement dissoute et liquidée.

VI. Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique en fonction, Monsieur Franco FASOLATO.

VII. Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la société à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, agissant ès qualités, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DAL ZOTTO, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 17 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14073. - Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 novembre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008149467/207/49.

(080176229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Mevaco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 117.763.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente octobre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur François J. BERTHET, administrateur de société, résident à Carrer de L'Aigueta, 020 62 - Andorra la Velia - AD 500 - Principauté d'Andorre.

ici représenté par Mademoiselle Aurore Maron, employée, avec adresse professionnelle, à 75, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Andorre, le 29 octobre 2008

laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le Notaire instrumentant et les parties, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte. Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant est seul associé de la société à responsabilité limitée «MEVACO» Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 15 septembre 2006 numéro 1726 inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 117.763,

que le capital social est fixé à cent vingt cinq mille euros (125.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mil deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble,

Que l'associé, représentant l'intégralité du capital social, constatent que la société n'a plus exercé d'activité depuis le 31 décembre 2007 et décide de prononcer la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée «MEVACO» Sàrl avec effet au 31 décembre 2007,

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société «MEVACO» Sàrl,

Qu'il déclare être investi de tout l'actif de la société, et expressément prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir la concernant.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante du comparant où toute notifications peuvent lui être adressées: François BERTHET, Carrer de L'Aigueta, 020 62 - Andorra la Vella - AD 500 - Principauté d'Andorre.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Maron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 novembre 2008 - WIL/2008/988. — Reçu douze euros = 12 €,-.

Le Receveur ff. (signé): C. Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 novembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008149473/2724/51.

(080175975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Spotify Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008149456/239/12.

(080176192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

CB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.443.

EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Emanuela Brero, administrateur de la société susmentionnée, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008149365/9606/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09146. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.
